

INVENTAIRE DES SITES DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
Direction Régionale de l'Environnement Auvergne

BAS-EN-BASSET

Ruines du Château de Rochebaron

MINISTÈRE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS

BEAUX-ARTS

MONUMENTS HISTORIQUES

Sites et Monuments naturels

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté

C.

Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts,

*Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection
des monuments naturels et des sites de caractère
artistique, historique, scientifique, légendaire ou
pittoresque;*

*Vu l'avis émis par la Commission départementale
des Monuments Naturels et des Sites dans sa séance
du 24 Octobre 1931*

Vu l'engagement en date du
pris par

Arrête :

Article premier

Les ruines du château de ROCHEBARON, situées
sur les parcelles Nos 1365 et 1366 de la section

INVENTAIRE DES SITES DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
Direction Régionale de l'Environnement Auvergne

BAS-EN-BASSET

Ruines du Château de Rochebaron

T de la Commune de Bas - (Haute-Loire) -

sont classées parmi les sites et monuments naturels
de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire
ou pittoresque.

Art. 2

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du
département de la Haute-Loire
et au Maire de la Commune de Bas qui seront res-
ponsables, chacun en qui le concerne, de son
exécution.

Article 3.

Il sera transcrit au bureau des hypothèques
de la situation du site classé.

qui seront responsables - chacun en qui le concerne,
de son exécution.

Paris, le 21 Novembre 1931.